

Planification de l'éolien en mer

Deuxième réunion de concertation sur les enjeux relatifs à l'environnement

Mercredi 28 août 2024

Participants :

Nom, Prénom	Structure
Pierrick MARION	FNE NA, NE17
Marie-Dominique MONBRUN	FNE NA, NE17
Dominique CHEVILLON Cédric MARTEAU Enora TREDAN	LPO
Catherine RATSIVALAKA	Préfecture Maritime
Vincent GOUSSIN	DGEC
Hélène CHANCEL-LESUEUR Jonathan LEMEUNIER Ophélie DURIF Mathilde TERRAL	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Laurent Courgeon	DIRM SA
Géraldine DUBOT Clément ICHANSON	DDTM17
Aurore GILLMANN	RTE
Déborah ABHERVE	ASCA

Voir le diaporama support présenté en réunion et annexé au présent compte-rendu

Introduction

Hélène Chancel-Lesueur rappelle que cette réunion intervient après une première réunion d'échange (29/05), ainsi qu'après une commission spécialisée éolien en mer (10/06) et la commission permanente du Conseil maritime de façade (18/07), à l'occasion desquelles ont été présentés la méthode et les enjeux environnementaux, en préparation du prochain Conseil Maritime de Façade qui se tiendra le 16 septembre. Le calendrier ministériel devrait aboutir à une décision fin septembre désignant les zones prioritaires pour l'implantation des futurs parcs éoliens en mer.

Les objectifs de la réunion du jour sont donc de :

- Présenter l'état d'avancement des travaux sur l'identification de zones de moindre impact ;
- Recueillir les avis, remarques, objections techniques et scientifiques des associations, afin d'éclairer au mieux la décision future.

Plus globalement, la réponse des maîtres d'ouvrage au rapport de la commission CNDP est en cours de finalisation et portera sur la révision du DSF en cours d'actualisation qui sera soumis à l'avis de l'Autorité environnementale.

Dominique Chevillon et Marie-Dominique Monbrun font part de la nécessité de prendre en compte de l'avis de l'Autorité environnementale rendu en juin 2024 sur le cadrage préalable de l'évaluation environnementale stratégique des stratégies de façades maritimes.

Vincent Goussin confirme que l'échelon ministériel a fait le choix de solliciter un cadrage préalable par l'Autorité environnementale, qui permettra d'alimenter le dossier de l'évaluation environnementale stratégique.

1) Rappel sur la méthode

Jonathan Lemeunier revient sur les objectifs poursuivis qui sont de définir des scénarios de zones prioritaires pour le développement de futurs parcs éoliens en mer en prenant en compte les contraintes techniques, les enjeux prioritaires (environnement, pêche), le trafic maritime, et le paysage, dans une démarche d'évitement des impacts.

Le travail a été réalisé au sein des zones propices mises au débat public, en faisant le choix de retenir en priorité les enjeux environnementaux et de pêche. Le trafic maritime étant limité dans ces zones et l'impact sur le paysage étant faible à nul au vu de l'éloignement des zones, ces derniers critères ne sont pas apparus comme suffisamment discriminants.

Les données d'entrée utilisées sont :

- la sensibilité des oiseaux marins pour l'environnement ;
- le prix des captures totales pour les enjeux pêche.

Au sein de chaque zone propice (A, B C), les points de sensibilités ont été pondérés afin d'identifier des zones prioritaires les moins impactantes au regard des différentes catégories d'enjeux, tout en prenant en compte les capacités de raccordement.

Les scénarios de zones prioritaires proposés correspondent aux futures zones d'appel d'offres. La densité énergétique recherchée est de 6 MW/km² (soit 250km² pour 1,5 GW). La densité énergétique finale recherchée est de 8MW/km², mais la définition initiale d'une zone plus grande pour l'appel d'offre permettra d'appliquer la séquence ERC à plus fine échelle lors de la définition fine des zones d'implantation des éoliennes.

2) Raccordement des futurs parcs

Aurore Gillmann indique que RTE envisage de raccorder 2 parcs via un renforcement du réseau électrique par la mer entre Gironde et Loire Atlantique (projet GILA) : le parc Oléron 2 et un autre parc issu de la planification maritime.

Les associations environnementales seront prochainement contactées pour la concertation autour de ce projet GILA. Les impacts cumulés seront pris en compte au fur et à mesure puis dans le cadre de l'étude d'impact de cette ligne.

3) Ressources utilisées

Jonathan Lemeunier rappelle les ressources utilisées relatives à la distribution des espèces, aux enjeux associés et à leur sensibilité à l'éolien en mer. Le rapport réalisé par CréoCéan et Cohabys a été réactualisé pour intégrer les données des campagnes SPEE, des AMP et celles collectées dans l'EIE des AO4 et 5.

Cédric Marteau interroge sur l'intégration des données issues de l'étude MIGRATLANE relative aux tracés migratoires des oiseaux marins.

La DREAL convient de l'importance de ce sujet et précise que, au regard du calendrier de mise à disposition des résultats de cette étude, ces données n'ont pas été intégrées à ce stade dans l'étude de sensibilité CréoCéan. Ces résultats, lorsqu'ils seront disponibles, pourront donc être pris en compte dans les étapes ultérieures en vue de l'implantation des parcs.

Dominique Chevillon et Cédric Marteau indiquent que les effets barrières successifs des implantations de parcs doivent être étudiés au-delà de chacune des façades. Ces impacts cumulés doivent être étudiés, car un impact peut être soutenable sur un projet et ne pas l'être s'il est cumulé. Ils ajoutent que, dans la séquence Eviter, Réduire, Compenser, l'évitement est majeur en mer car on ne sait pas encore compenser.

Hélène Chancel-Lesueur rappelle que c'est bien l'objectif de l'analyse conduite dans le cadre de cette concertation, visant à identifier des zones prioritaires de moindre impact. Elle revient également sur le choix de retenir une densité énergétique inférieure à la densité effectivement constatée sur les parcs en fonctionnement, qui permettra de disposer d'une manœuvre supplémentaire dans la poursuite de l'évitement. Enfin, Jonathan Lemeunier précise que des études sur les impacts cumulés sont menées avec des résultats en cours de consolidation. Les études Birdmove et Birdrisk étudient notamment les effets potentiels des collisions et les effets barrière en considérant les 7 parcs éoliens existants et/ou en projet.

Dominique Chevillon pointe le fait que, pour la première fois, la question des cumuls d'impacts sera à analyser suivant un axe Nord-Sud, au regard des tracés migratoires de l'avifaune et de l'implantation envisagée des futurs parcs le long de la façade Atlantique, et non plus suivant un axe Est-Ouest comme cela a pu être fait dans le cadre du développement de l'éolien en mer dans les pays du nord de l'Europe.

4) Identification des enjeux

Une synthèse des principaux enjeux identifiés est présentée. S'agissant des enjeux environnementaux :

- **Les enjeux les plus forts portent sur l'avifaune :**
 - Site Natura 2000 ZPS de grande envergure
 - Attention particulière à apporter aux enjeux spécifiques au Puffin des Baléares, en danger critique d'extinction
 - Prise en compte les espèces d'oiseaux marins à plus forts enjeux (petits puffins, alcidés, goëland à dos noir, mouette tridactyle), les espèces ayant une sensibilité forte à l'éolien (goëland argenté par exemple), les déplacements est-ouest des oiseaux nicheurs et les variations inter-saisons
- **Habitats benthiques** : les enjeux au sein des zones propices apparaissent plus modérés
 - Les habitats benthiques particuliers sont plutôt proches des côtes et les zones propices n'intersectent pas la vasière Ouest-Gironde
 - La sensibilité des habitats est plus forte dans une partie de la zone B, du fait de la présence de vases (notamment de vases circalittorales à pennatules, enjeu majeur du DSF)
- **Mammifères marins** : les principaux enjeux se situent plus au large (en zone A et au-delà) et concerneront surtout la phase de travaux. Enjeux plus forts en hiver pour le marsouin et les petits delphinidés

Marie-Dominique Monbrun et Cédric Marteau rappellent la position des associations de protection de la nature quant à une exclusion des aires marines protégées, en particulier des zones Natura 2000 (notamment ZPS) et renvoient aux préconisations de l'Ae. Ils indiquent que l'état initial est encore mal connu, l'Ae ayant constaté que l'évaluation de l'état du milieu marin selon les critères du DSF sont insuffisants pour les oiseaux et les poissons ainsi que pour les chiroptères, qui doivent également être pris en compte dans l'analyse.

Jonathan Lemeunier rappelle que, dans l'analyse conduite, la localisation d'un des scénarios de zones au sein de la ZPS Natura 2000 a été prise en compte pour évaluer les enjeux et impacts liés à cette zone. Sur les chiroptères, peu de données sont effectivement disponibles : les données collectées dans le cadre de l'état initial de l'environnement du parc AO7, grâce à une technologie innovante (capteurs tractés sur un ballon d'hélium à 100m altitude), fourniront des premiers indices. Concernant les poissons, l'analyse conduite a intégré les couches de données disponibles sur les frayères et nourriceries.

Dominique Chevillon estime que les porteurs de projet pourront se retourner vers l'Etat en cas de contentieux si les zones d'appel d'offres sont au sein d'une zone Natura 2000 car la responsabilité de l'Etat n'est pas la leur dans la fixation des zonages. Cédric Marteau confirme que la zone 4 à impacts forts, localisée au sein de la ZPS, constitue une ligne rouge pour la LPO et souhaite qu'elle soit exclue de la prise de décision sur les futures zones.

5) Présentation des scénarios de zones prioritaires

Jonathan Lemeunier présente les scénarios de zones identifiés à l'issue de l'analyse conduite :

- Zone 1 de moindre impact (enjeux environnementaux et pêche cumulés) de 250 km² pour de l'éolien flottant à horizon 2035 ;

- Zones 2 et 3 à impacts modérés. Les enjeux environnementaux sont sensiblement les mêmes que la zone 1, mais les enjeux pour la pêche sont plus importants. En zone 3 : une mosaïque d'habitats benthiques présente un enjeu un peu plus fort ;
- Zone 4 à impacts forts sur une grande diversité d'espèces, au sein de la ZPS, à l'interface entre le PNM et le plateau de Rochebonne, avec un enjeu de cumul des impacts liés aux parcs Oléron 1 et 2 déjà décidés, à la fois pour l'avifaune, les activités de pêche et le paysage. Les impacts potentiels sont par contre plus limités sur les habitats benthiques (sable et sédiments grossiers).

Hélène Chancel-Lesueur rappelle que ces scénarios sont des propositions qui seront remontées à l'administration centrale, la décision relevant in fine du niveau ministériel.

Dominique Chevillon interroge sur le lien avec les travaux conduits au sein de la zone E en façade NAMO, en tenant compte de sa continuité géographique avec la zone 4.

Hélène Chancel-Lesueur précise que la méthode d'analyse et les résultats ont bien été partagés avec l'autre façade. Les façades constituent des limites « virtuelles » et impliquent un besoin de cohérence inter-façades qui sera assurée lors des remontées au niveau central.

Jonathan Lemeunier complète la présentation en soulignant que, compte tenu de la densité énergétique cible retenue à ce stade de la planification (6MW/km²), la surface effectivement mobilisée à terme sera inférieure à celle initialement recherchée pour construire les scénarios de zones. Et si l'évolution technologique se traduit par une montée en puissance des capacités des éoliennes, les surfaces requises pourraient être plus faibles.

La DREAL précise également que, à la demande de l'administration centrale, une analyse supplémentaire sur une zone prioritaire au nord de la zone B a été demandée et doit être conduite. De même, la désignation d'une deuxième zone de parcs en Sud-Atlantique à l'horizon 2035 n'est pas à exclure, la décision étant prise in fine par l'échelon ministériel.

Sur les possibilités de raccordement, Aurore Gillmann précise que, dans l'hypothèse d'un parc supplémentaire (soit 2 à horizon 2035-2040, en plus d'Oléron 1 et Oléron 2), un raccordement radial de l'un de ces parcs est envisageable et à l'étude pour 2040 mais nécessite un atterrissage à Cordemais (Loire-Atlantique).

Sur la zone à l'horizon 2050, Jonathan Lemeunier indique qu'il s'agit d'un scénario exploratoire à ce stade, qui pourrait évoluer suivant les résultats de la nouvelle concertation publique qui sera conduite dans les 10 années à venir.

Marie-Dominique Monbrun s'interroge sur les éventuelles connectivités (mammifères marins et oiseaux) entre ZPS mer Celtique (qui jouxte la zone 5) et la ZPS des Pertuis Charentais. La DREAL note le point et prévoit d'étudier la documentation Natura 2000 sur ces 2 zones.

Sur la décision ministérielle, Vincent Goussin (DGEC) indique qu'une publication au Journal Officiel est prévue le 26 septembre 2024. Un travail est actuellement mené avec la DEB, la

DGAMPA et la DGEC en lien avec RTE pour préparer la réponse des maîtres d'ouvrage. Rien n'a encore été décidé ou arrêté.

Sur l'état d'avancement du parc Oléron 1, Jonathan Lemeunier informe que le lauréat n'est pas encore désigné. La publication du cahier des charges est prévue en septembre. Pour le raccordement, une réunion plénière dans le cadre de la concertation Fontaine a eu lieu mi-juillet. Aurore Gillmann précise que le fuseau de moindre impact (validé au niveau central) aura un atterrissage au niveau du port de pêche de Chef de Baie. Concernant le fuseau terrestre, plusieurs variantes sont envisagées, puis un passage sous la RN11 vers les Deux-Sèvres. La prochaine étape portera sur la conduite d'études complémentaires puis l'élaboration de l'étude d'impact sur un tracé plus fin et définitif.

Pierrick Marion indique que 2 contentieux concernant Oléron 1 et 2 sont encore en cours. Une demande de révision du rejet du recours est portée par NE17 auprès du conseil d'état, et par le collectif NEMO auprès de la Commission Européenne. Il précise que la réponse du Conseil d'Etat à la demande de recours ne respecterait pas le droit européen.

En conclusion, Hélène Chancel-Lesueur remercie l'ensemble des participants de leur collaboration et de l'esprit constructif dans lequel se conduisent les échanges. Les documents (diaporama et FMI AO7) seront transmis aux participants, qui peuvent transmettre des éléments complémentaires s'ils le souhaitent.